



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :
27/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2023

**OBJET : Renouvellement de
la convention d'entretien de
la ZAE de Champ d'Hyver**

L'an deux mille vingt-trois
le trois février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT et LEFEVRE.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.
Monsieur LEFEVRE a donné pouvoir à Madame MARY.
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne concernant le renouvellement de la convention d'entretien de la Zone d'Activité Économique de Champ d'Hyver et du projet de renouvellement de ladite convention.

La Communauté de Communes ne disposant pas des moyens humains et matériels nécessaire, une convention d'entretien avait été conclue avec la Commune de Nançay.

Cette convention arrive à échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de gestion de la zone d'activité économique, ci-annexée,
- autorise le Maire à signer ladite convention qui expirera le 31 décembre 2025.

Fait à Nançay, le 06 février 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de Commune le 06 février 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :